

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. 1. Nom de la préparation: LIMPIDO
 1. 1. 2. UFI: 4200-005S-D00D-UU2C
 1. 1. 3. EuPCS: PC-CLN-OTH - 1498

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées: Solution aqueuse de surfactants, séquestrants et de polymères

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité: PERIMETRE
 21 Avenue Joliot Curie
 F-17180 PERIGNY
 France
 Tél: +33 (0)5 46 31 02 69 www.perimetre.pro
perimetre-perigny@wanadoo.fr

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59
 B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245
 Angers : 02 41 48 21 21 Bordeaux : 05 56 96 40 80
 Lille : 03 20 44 44 44 Lyon : 04 72 11 69 11
 Marseille : 04 91 75 25 25 Nancy : 03 83 85 26 26
 Paris : 01 40 05 48 48 Rennes : 02 99 59 22 22
 Strasbourg : 03 88 37 37 37 Toulouse : 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou / du mélange:

2. 2. Éléments d'étiquetage:

2. 2. 1. Symbole(s) et mention d'avertissement: Aucun selon les règlements et directives (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.
 2. 2. 2. Mention de danger: Aucune selon les règlements (CE) n° 1907/2006 - 1272/2008 avec leurs modifications et adaptations.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 - Tenir hors de portée des enfants.
 P103 - Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
 COV: 0 g/l

2. 4. Dangers principaux: irritation modérée des yeux

2. 5. Autres dangers: Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers pour la santé:

• ADDITIFS ET POLYMERES

- Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493601-38
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5<C<=10
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH05 * Corr. mét. 1 - H290

• acide phosphorique

- N° Id: 015-011-00-6 - N° CE: 231-633-2 - N° CAS: 7664-38-2
- Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 1<C<=2
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH05 * Corr. cut. 1B - H314

Remarques:(Skin Corr. 1B; H314: C >= 25% - Skin Irrit. 2; H315: 10% <= C < 25% - Eye Irrit. 2; H319: 10% <= C < 25%)

- Divers :
 Valeurs limites d'exposition
 VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 1 - VLEP CT
 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 2

• ethylhexyl alaninate de sodium
 - N° CAS: 94441-92-6
 - Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
 - SGH (Système Général Harmonisé)
 * SGH05 * Lés. oc. 1 - H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin. Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.
4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.
4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement avec beaucoup d'eau. En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.
4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.
4. 1. 5. Ingestion: Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation: Irritant pour les voies respiratoires.
4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut entraîner: irritation légère de la peau
4. 2. 3. Contact avec les yeux: Peut causer une légère incommodité aux yeux, sans toutefois les blesser.
4. 2. 4. Ingestion: DL50/orale/rat = >2000 g/Kg
DL50/cutanée/rat = >20g/Kg

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

/

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, sable, dioxyde de carbone (CO2), eau, poudre.
5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit.
5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection
5. 4. Méthode(s) spéciale(s): /
5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

- | | |
|--|---|
| 6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: | Evacuer le personnel vers un endroit sûr.
Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. |
| 6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement: | Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.
Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.
Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage. |
| 6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: | Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre.
Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. |
| 6. 4. Référence à d'autres rubriques: | / |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7. 1. Manipulation:**
7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger: Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.
7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre. Porter des lunettes de sécurité bien fermées.
7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.
Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
- 7. 2. Stockage:**
7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités: Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.
Conserver hors de la portée des enfants.
7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique: /
7. 2. 3. Condition(s) de stockage: Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.
Conserver à une température supérieure à 5 °C
7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à éloigner: Pas de produits incompatibles.
7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur: Les emballages plastiques sont recommandés.
7. 2. 6. Matériaux d'emballage non adaptés: métaux
7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): /

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8. 1. Paramètres de contrôle:**
8. 1. 1. Limite(s) d'exposition: • acide phosphorique :
VLEP 8h00 (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8h00) mg/m³ = 1 - VLEP CT (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle Court Terme) mg/m³ = 2
- produits non explosifs
8. 1. 2. Procédure(s) de surveillance / recommandée(s): /

LIMPIDO

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version:4

Date de révision:11/04/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques appropriés: /

8. 2. 3. Protection des yeux: Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures.

8. 2. 4. Protection des voies respiratoires: Pas nécessaire si la ventilation est suffisante.

8. 2. 5. Protection des mains: gants en PVC ou autre matière plastique ou en caoutchouc naturel

8. 2. 6. Protection de la peau et du corps: vêtements de protection à manches longues

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: /

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

8. 5. Information(s) supplémentaire(s): /

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liquide

9. 1. 2. Couleur: incolore / jaune clair

9. 1. 3. Odeur: légère

9. 1. 4. Point de fusion / point de congélation: <0°C

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100°C

9. 1. 6. Inflammabilité: Non applicable.

9. 1. 7. Limites inférieure et supérieure d'explosion: Non applicable.

9. 1. 8. Point d'éclair: Non applicable.

9. 1. 9. Température d'auto-inflammation: Non applicable.

9. 1. 10. Température de décomposition: >400 °C

9. 1. 11. PH: 7

9. 1. 12. Solubilité: complètement soluble
Soluble dans l'eau

9. 1. 13. Hydrosolubilité: complètement miscible

9. 1. 14. Liposolubilité: partiellement miscible

9. 1. 15. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

9. 1. 16. Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): Données non disponibles.

9. 1. 17. Pression de vapeur: /

9. 1. 18. Densité de vapeur relative: /

9. 1. 19. Densité et / ou densité relative: 1.05

9. 1. 20. Caractéristiques des particules: Ne contient pas de matériaux "nano particules"

9. 1. 21. Viscosité cinématique: < 500 cPs

LIMPIDO

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version:4

Date de révision:11/04/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

9. 1. 22. Masse volumique apparente:	1.05 g/cm3
9. 1. 23. Conductivité électrique:	/
9. 1. 24. Réserve alcaline/acide:	/
9. 1. 25. Vitesse d'évaporation:	/
9. 2. Autres informations:	
9. 3. Autres données:	/
9. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7. Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utilisation
10. 2. Stabilité chimique:	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.
10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:	Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utilisation
10. 4. Conditions à éviter:	Aucune sous utilisation normale.
10. 5. Matières incompatibles:	Pas de précautions particulières.
10. 6. Produits de décomposition dangereux:	En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxydes de carbone, oxydes d'azote (NOx).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s):	/
11. 1. 2. Inhalation:	4-h-LC50 >4.2 mg/l
11. 1. 3. Contact avec la peau:	DL50/cutanée/rat = > 2000 mg/Kg (valable pour les matières premières)
11. 1. 4. Contact avec les yeux:	irritation légère des yeux
11. 1. 5. Ingestion:	DL50 > 2000 mg/Kg (valable pour les matières premières)
11. 1. 6. Sensibilisation:	N'a pas d'effet sensibilisant.
11. 1. 7. Toxicité chronique:	Non mutagène (test AMES).
11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:	/
11. 2. Informations sur les autres dangers:	/
11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s):	/

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité:	A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.
12. 2. Persistance et dégradabilité:	Facilement biodégradable.

LIMPIDO

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version:4

Date de révision:11/04/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

12. 3. Potentiel de bioaccumulation:	Pas de bio-accumulation.
12. 4. Mobilité dans le sol:	absorption / désorption
12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB:	Non applicable.
12. 6. Propriétés perturbant le système endocrinien:	Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "
12. 7. Autres effets néfastes:	/
12. 7. 1. Toxicité aquatique:	/
12. 7. 2. Toxicité bactériologique:	/
12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux:	Non déterminé.
12. 8. Potentiel de formation d'ozone photochimique:	Non
12. 9. Information(s) générale(s):	/
12. 10. Information(s) supplémentaire(s):	/

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:	Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.
13. 2. Emballages contaminés:	Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques: Si nécessaire, avertir les autorités locales compétentes.
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	/

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	/
14. 2. 1. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	/
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 3. 3. Code TREM-CARD:	/
14. 3. 4. Etiquettes ADR/RID:	/
14. 3. 5. Code danger:	/
14. 3. 6. Code de classification et dispositions spéciales:	/
14. 3. 7. Instructions d'emballage:	/
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	/

LIMPIDO

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Version:4

Date de révision:11/04/2023

RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

14. 4. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 4. 3. Polluant marin:	Non
14. 4. 4. N° GSMU (MFAG):	/
14. 4. 5. N° FS:	/
14. 4. 6. Etiquette(s) IMDG:	/
14. 4. 7. Instructions d'emballage:	/
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	Non soumis à la réglementation ICAO/IATA.
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	/
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	/
14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:	/
14. 6. Dangers pour l'environnement:	Non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.
14. 10. Autre(s) information(s):	/

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:	Conforme aux exigences de la directive des détergences
15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:	Non déterminé.
15. 3. Avis ou remarques importantes:	Conforme à REACH " Candidate List of Substances of Very High Concern (SVHC)": Aucune substance présente

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):	/
16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux H318 Provoque de graves lésions des yeux.
16. 3. Avis ou remarques importantes:	Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. De telles informations sont actuellement les meilleures à notre connaissance, exactes et dignes de confiance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.
16. 4. Restrictions:	Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Recommandation(s):	/
16. 6. Références et / ou bibliographie:	<p>Acronymes et abréviations ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods IATA : International Air Transport Association. CAS : Chemical Abstracts Service DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP PBT : Persistant, Biocumulable & Toxique PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable. VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.) DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population exposée à cette substance pendant une période donnée. CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée. CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges DNEL = Dose dérivée sans effet mention EUH = mention de danger spécifique CLP CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH</p>
16. 7. Conseils relatifs à la formation:	Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit
16. 8. Information(s) supplémentaire(s):	Contient: < 5 % agents de surface amphotères
16. 9. Historique:	
16. 9. 1. Date de la première édition:	07/07/2019
16. 9. 2. Date de la révision précédente:	23/09/2021
16. 9. 3. Date de révision:	11/04/2023
16. 9. 4. Version:	4
16. 9. 5. Révision chapitre(s) n°:	/
16. 10. Réalisé par:	sds+ softw are